



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 novembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement de l'étude sur les friches urbaines

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

ROMITI Gérard, MILANI Jean-Louis, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, LINALE Serge, PELLEGRINI Leslie, de GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LEONARDI Jean-Charles.

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, PADOVANI Marie-Hélène, SIMONPIETRI Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 10

Pour : 10

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement de l'étude sur les friches urbaines

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que le projet d'étude des friches urbaines fait partie des actions intégrées au contrat « Territoires d'industrie » signé le 23 février 2021, en partenariat avec la Communauté des Communes de Marana Golo ;

Considérant que pour faciliter les procédures, un groupement de commande sera constitué pour la consultation et mise en œuvre de cette étude ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Marana Golo en date du 29 septembre 2021 approuvant l'entente pour le lancement de l'étude sur les friches urbaines et la convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le bureau du 8 novembre 2021 approuvant la convention de groupement de commande avec la communauté des communes de Marana Golo pour la mise en œuvre de l'étude sur les friches urbaines ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia aura la charge de ce groupement de commande, elle assurera le lancement de la consultation et le conventionnement financier avec la banque des territoires partenaire du dispositif « territoires d'industrie » ;

Considérant que la dépense résiduelle, après financement par la Banque des territoires, sera prise en charge à parts égales par les deux EPCI constituant le groupement de commande ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Plan de financement de l'étude sur les friches urbaines

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le plan de financement de l'étude sur les friches urbaines, et la demande de financement à la banque des territoires, comme suit :

- **Dépenses** 50 000 € HT
- **Recettes**
 - o Banque des territoires : 50 % soit 25 000 €
 - o Autofinancement Groupement CAB-CCMG : 50 % soit 25 000 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Signature
Louis POZZO DI BORGO

